

Image not found or type unknown



## Associé minoritaire et faillite

Par **davdu01**, le **16/07/2011 à 14:13**

Bonjour,  
Je possède 15% des parts d'une entreprise.  
Le gérant en possède donc 85%.  
Que peut il m'arriver en cas de faillite, sachant que j'ai juste fais un apport d'argent, et que je n'ai aucuns bien matériel hormis une voiture.  
merci pour vos réponses

Par **edith1034**, le **16/07/2011 à 16:14**

bonjour,  
vous allez perdre votre apport si vous ne gérez pas l'entrepriser  
c'est la seule perte que vous subirez  
pour tout savoir sur les sociétés  
<http://www.fbIs.net/STATUTS.htm>